

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES**

0-0-0-0-0-0-0-0

Séance du 01 décembre 2022

0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation :

26 novembre 2022

Présents : Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, M. Florian LUTZ, Mmes Jennifer VAIRELLES, Karine MAUVAIS, Mrs Olivier PETITJEAN

Absents : M. Philippe CRINDAL, Mme Céline DALLEMAGNE, Mme Marine ROSSI a donné son pouvoir à M. Dominique GAMICHON et Norbert-Gérald PITIOT

Date d'affichage :

26 novembre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à différents problèmes liés au personnel : plusieurs remplacements d'agent en congés maladie et le licenciement d'un agent reconnu en inaptitude physique à son poste.

Le Budget s'avère insuffisant au chapitre 12 « Charges de personnel ». Il est donc nécessaire de voter une décision modificative qui s'élève à 20 000.00€ qui se répartit ainsi :

- 6411 Rémunération personnel titulaire + 16 000.00 €
- 6453 Cotisations caisses de retraite + 4 000.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré **ACCEPTÉ** à l'unanimité cette décision modificative.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le .....

Et publication ou notification

Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

à LES GRANDES CHAPELLES, le 01 décembre 2022

Le Maire,

